



### Les décisions

- Budget initial 2002 des composantes
- Subventions aux associations – Subventions DEA
- Orientations du FAVE
- Adhésion au GIP AMUE
- Eméritat Professeur Le Ray
- Calendrier des élections aux 3 conseils
- Demandes de subvention INTERREG III et FEDER
- Approbation du compte-rendu du 8 novembre 2001

### Budget initial des composantes

En raison de l'absence de MP. Mairesse, P. Dulion, assisté de JP. Darras, présente le projet de budget initial des composantes (en euros).

#### UB 901 IUT

Le budget initial de l'IUT s'élève à 4.495.499 euros. Les dépenses de fonctionnement se montent à 4.043.853 euros, et les recettes à 4.495.000 euros. L'excédent prévisionnel dégagé, 451.646 euros, va permettre de financer l'acquisition d'immobilisations.

#### UB 902 ISTV

D'un montant de 1.645.567 euros, le budget de l'ISTV se décompose en deux parties : la formation initiale et la formation continue. La formation initiale dispose d'un budget de 1.343.615 d'euros. Ce budget en baisse par rapport à l'année précédente, est essentiellement financé par la dotation globale de fonctionnement pour 963.935 euros, et par des ressources propres pour un montant de 344.232 euros. Le budget de la formation continue s'élève à 305.000 euros.

#### UB 903 FLLASH

Le budget prévisionnel de la FLLASH est de 549.883 euros. Il prend en compte de l'évolution des droits de dossiers qui ont légèrement progressé.

#### UB 904 CEPPEPES

Le budget prévisionnel du CEPPEPES s'élève à 1.732.202 euros, il est en progression de près de 8,30% par rapport à 2001.

#### UB 906 Bibliothèque Universitaire

Le budget initial de la B.U. est de 805.160 euros. Les recettes sont restées stables par rapport à l'année 2001. Monsieur BASSINET annonce cependant que le ministère a prévu d'accorder une subvention supplémentaire de 10.000 euros à la B.U..

### **UB 907 Médecine Préventive**

Le budget de la médecine préventive est de 87.246 euros. Les recettes sont en augmentation de 35% par rapport à 2001. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation des droits des étudiants.

### **UB 908 FDEG**

Le budget de la FDEG s'élève à 398.538 euros. La baisse des recettes, près de 7%, est liée à la réduction du nombre des étudiants et de la taxe d'apprentissage. Cette baisse de recettes ne concerne pas la formation continue qui enregistre l'arrivée du DEUST.

Au niveau des dépenses on note l'augmentation des charges de services extérieurs, des frais de déplacement pour la formation continue, et des charges de gestion courante (reprographie, téléphone). Certains postes sont en diminution, il s'agit des locations mobilières et des charges de personnel qui enregistrent une baisse de près de 11% par rapport à 2001.

Intervention de Monsieur BASSINET pour avoir des détails sur la dépense d'un montant de 2.592 euros. Madame LI CRAPI répond qu'il s'agit des abonnements de CD ROM pour les enseignants.

### **UB 909 ENSIMEV**

Le budget initial de l'ENSIMEV est de 616.809 euros. Les investissements sont en baisse, ainsi que les frais d'administration. Par contre les charges de personnel sont en augmentation, tout comme les charges de relations internationales.

### **UB 910 IPAG**

Le budget prévisionnel de l'IPAG s'élève à 289.283 euros, en légère diminution par rapport à 2001.

### **UB 911 AIP**

Le budget de l'AIP est de 272.900 euros. L'augmentation des recettes est liée à celle de la dotation ministérielle qui est passée de 76.224 euros en 2001, à 90.000 euros en 2002.

### **UB 912 IAE**

Le budget de l'IAE s'élève à 341.172 euros. La diminution du budget est liée à celle des recettes de la formation continue.

### **UB 915 Recherche**

Le budget de la recherche s'élève à 1.019.077 euros. Les recettes correspondent aux subventions octroyées par l'Etat

### **UB 916 Centre de Gestion de Cambrai**

Le budget du CGC est de 152.450 euros, soit pratiquement le même montant que l'année précédente.

### **UB 918 SUAOP**

Le budget du SUAOP s'élève à 51.120 euros. Il est en légère augmentation par rapport à 2001.

### **UB 922 SUAPS**

Le SUAPS présente un budget de 147.903 euros.

## **UB 923 FSMS**

Le budget de la FSMS est de 258.857 euros.

## **UB 926 ISIV**

Le budget de l'ISIV s'élève à 1.463.600 euros.

## **UB 927 EIGIP**

Le budget de l'EIGIP s'élève à 446.600 euros.

F. Morel pose 3 questions sur :

- la diminution à l'ISTV et à la FDEG (réponse de P. Level : baisse des étudiants ; baisse des recettes de la formation continue pour l'ISTV)
- l'augmentation importante à l'ISIV (réponse de C. Tournier : taxe d'apprentissage en hausse, et importants investissements prévus à hauteur de 2 MF)
- les recettes en personnel au titre de la recherche (réponse de P. Dulion : erreur de frappe qui a entraîné un décalage de ligne).

Le projet de budget initial des composantes 2002 est approuvé à l'unanimité.

### **Subventions aux associations étudiantes**

Avant l'examen des propositions de subventions 2001/2002 aux associations étudiantes, le président explique que la commission des finances n'a pas souhaité voir attribuer une subvention à l'association "corpo Hainaut-Cambrésis", cette dernière ayant récemment distribué aux étudiants des documents portant explicitement en entête une référence à un syndicat étudiant. Les subventions ne peuvent servir à financer une activité militante. Ce point de vue est contesté par un élu étudiant. Le président Level propose de rencontrer les responsables de cette association pour clarifier la situation.

Après la présentation de chaque demande, le conseil décide, à l'unanimité moins trois voix contre, d'attribuer les subventions suivantes :

- AE ISIV	457,35 euros
- Corpo MSTCF	304,90 euros
- IAE	457,35 euros
- VIADDUC (ENSI-EIGIP)	1.524,49 euros
- Club Telethon (EIGIP)	228,67 euros
- Marathon Shell IUT GMP	762,25 euros
- Marathon Shell ENSI-VALMEV	762,25 euros
- Marathon shell ISTV	762,25 euros
- ADEIMAV (IUP)	457,35 euros
- FEV	3.048,98 euros
- Etudiantes IUT TC	762,25 euros
- ETUDIFAC (IUT TC)	762,25 euros
- ETUDIFAC (IUT TC)	3.048,98 euros
- AESG (IAE)	457,35 euros
- COOFEV IUT GEA	762,25 euros
- CORPO GEA IUT	304,90 euros
- Etudiants handicapés	1.524,49 euros
- GENEPI	305,00 euros
- ENSIMEV	762,25 euros

## **Subventions aux associations de l'université**

A l'unanimité, le conseil approuve les subventions suivantes :

- VUC	16.770 euros,
- Amicale du personnel	3.812 euros,
- Association sportive	8.385 euros.

## **Subventions aux DEA**

A l'unanimité, le conseil approuve la subvention aux DEA de 34.453,48 euros.

## **Orientations du FAVE**

Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiants (FSDIE) est le nouvel intitulé du FAVE (fonds d'amélioration de la vie étudiante).

Les orientations proposées (à hauteur de 777.201 F) concernent notamment l'aide aux étudiants (233.160 F), l'aide à la mobilité étudiante (110.000 F), la journée des Imprévus (110.000 F) et des projets dans le cadre de la maison des services à l'étudiant (216.041 F).

Les étudiants souhaitent être mieux informés sur le FSDIE.

Les orientations du FSDIE sont approuvées à l'unanimité.

## **Utilisation des locaux par les associations d'étudiants**

Il s'agit d'un premier débat visant à établir une convention entre les associations et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. P. Level signale tout d'abord que les locaux de 2 associations ont été fermés, sur sa décision, les corps GMP et GIM de l'IUT, en raison d'actes de malveillance répétés commis sur les véhicules des personnels de service. Il recevra les responsables de ces corps pour envisager la réouverture.

Au cours du débat, il est précisé que :

- ✓ les locaux sont fermés à 21H pour les enseignants et à 20H pour les associations (en raison des normes de sécurité incendie, et des rondes des agents de sécurité)
- ✓ des accords pourraient être passés entre les enseignants et les personnels de service pour éviter que certains se retrouvent enfermés (M. Del Campo)
- ✓ le concept d'activité commerciale (article 1) est à redéfinir : il ne s'agit pas d'interdire la vente de photocopiés, par exemple, mais toute vente à des personnes extérieures à l'université. Il serait préférable de faire référence aux critères fiscaux et y ajouter un usage interne (M. Défossez)
- à l'article 7, la mise en conformité incombe à l'université
- à l'article 11, le mot exceptionnel signifie ce qui n'est pas en rapport avec l'objet de l'association définie par les statuts
- à l'article 4, remplacer 20H par une heure avant la fermeture du bâtiment (horaire du samedi) ; remplacer 8H par 7H30

En conclusion, P. Level invite tous les membres du conseil et notamment les représentants étudiants à envoyer des propositions afin d'amender ce projet de convention.

## **Bilan des activités du service d'action sociale**

René Bury présente les activités du service d'action sociale (SAS), dont il est le chargé de mission. C'est un service commun à l'intérieur des services généraux, placé sous la responsabilité du secrétaire général.

Un crédit de 600.000 F étalé sur la durée du contrat d'établissement (94/97) a été accordé pour le démarrage du service, créé en 96. Tous les salariés et retraités de l'établissement (1.300 personnes) sont bénéficiaires du service. Ces activités s'étendent actuellement sur quatre domaines principaux :

- Social : journée d'accueil des nouveaux personnels, recherche de logement, séjour de ski pour les enfants, VUC vacances ou prêts exceptionnels,...
- Santé et sécurité : vaccination, bilan de santé
- Information à caractère social : chèques vacances, crédits,...
- Domaine culturel : sorties culturelles au château de Versailles, Le Louvre, Musée d'Orsay, Reims, Nausicaa,...

Parmi les projets, on peut citer l'étude de faisabilité d'une halte garderie, l'aménagement d'une maison des personnels. R. Bury, en réponse à une question de P. Level, précise notamment que près de 70 enfants du personnel ont pu bénéficier d'une aide pour participer aux activités du VUC vacances. R. Bury souhaite, en conclusion de son rapport, que le SAS obtienne une augmentation de sa subvention.

### **Adhésion au GIP AMUE**

A l'unanimité, le conseil décide d'adhérer au projet de modification de la convention constitutive du GIP AMUE (Agence de modernisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) qui intègre sa prorogation et autorise son représentant légal à formuler auprès du GIP un engagement écrit à cet effet et à désigner le représentant de l'établissement à l'assemblée générale de l'AMUE.

### **Eméritat**

A l'unanimité, le conseil décide de renouveler pour 3 ans le titre de professeur émérite à Michel Le Ray.

### **Calendrier des élections**

Le conseil examine la proposition de la commission électorale en vue du renouvellement complet des 3 conseils (CA, CEVU, CS), prévu en mars 2002 (5 et 6 mars pour les usagers ; 12 et 13 mars pour les personnels).

J.P. Duboc souhaite que le périmètre des lieux de vote de l'ISTV soit bien délimité afin d'éviter d'éventuels recours en annulation. Il est proposé de l'installer dans la salle de réunion. A propos de l'envoi des professions de foi des usagers et des personnels, V. Poirriez suggère qu'elles soient mises en ligne sur le site de l'université et que l'adresse soit indiquée, avec un lien, dans un courrier électronique qui serait envoyé à tous les électeurs. Leur affichage sur les panneaux est également proposé.

Les propositions de la commission électorale, avec les propositions ci-dessus, sont approuvées à l'unanimité.

## Demandes de subvention FEDER et INTERREG III

- **Projet – RESENVAL** (présenté par C. Delebarre) :  
Mise en réseau des compétences pour la sensibilisation à la création d'entreprise et pour la valorisation de la recherche  
*Chef de file du projet* : Interuniversitaire de Mons (pour la faculté polytechnique de Mons, l'université de Mons-Hainaut, les facultés catholiques de Mons, la faculté de sciences agronomiques de Gembloux)  
*Porteur du projet à l'UVHC* : J.M. Flamme  
*Subvention FEDER demandée* : 326.063 euros  
*Financement UVHC* : 81.516 euros
  
- **Projet – POLE TIC** (présenté par C. Delebarre) :  
Pôle de compétences et de développement des TIC en transfrontalier  
*Chef de file* : Interuniversitaire de Mons (idem ci-dessus, moins Gembloux)  
*Porteur du projet UVHC* : A. Mayeur  
*Subvention FEDER demandée phase 1* : 500.000 euros  
*Financement UVHC phase 1* : 250.000 euros  
*Subvention FEDER demandée phase 2 si nécessaire* : 500.000 euros  
*Financement UVHC phase 2 si nécessaire* : 250.000 euros
  
- **Projet STIMAT** (présenté par A. Leriche) :  
Support technologique interrégional en matériaux avancés  
*Chef de file* : Institut universitaire des silicates, sols et matériaux de Mons  
*Partenaires* : CRITT de Charleville-Mézières, CRIF de Gosselies (Belgique), UVHC (porteur : A. Leriche)  
*Subvention FEDER demandée phase 1* : 392.307,50 euros  
*Subvention FEDER demandée phase 2 si nécessaire* : 345.355 euros
  
- **Projet COUPINAT** (présenté par A. Leriche) :  
Couches piézoélectriques pour nanotechnologie  
*Chef de file* : UVHC (LAMAC : A. Leriche)  
*Partenaires* : Université de Mons, faculté polytechnique de Mons  
*Subvention FEDER demandée phase 1* : 120.250 euros  
*Subvention FEDER demandée phase 2 si nécessaire* : 90.250 euros
  
- **Projet DEQUAL** (présenté par G. Dechy) :  
Démarche qualité appliquée aux systèmes de formation continue  
*Chef de file* : Université de Mons et Faculté polytechnique de Mons  
*Porteur du projet UVHC* : G. Dechy  
*Subvention FEDER demandée phase 1* : 120.000 euros  
*Financement UVHC phase 1* : 75.000 euros  
*Subvention FEDER demandée phase 2* : 80.000 euros  
*Financement UVHC phase 2* : 50.000 euros

A l'unanimité sont approuvées les demandes de subvention et de financement de l'UVHC pour les programmes INTERREG III présentés ci-dessus.

- Demande de subvention au titre du **Contrat de plan/FEDER** présentée par G. Dechy, pour financer les équipements suivants : laboratoire multimédia, salle informatique et portables, atelier génie industriel et maintenance de l'IUT, laboratoire de langues.

Montant de la subvention demandée au FEDER : 153.603 euros. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

## Questions Diverses

- ✓ Quel dispositif pour aider les étudiants handicapés ? (question posée par plusieurs étudiants). P. Level rappelle que la politique de l'UVHC est de répondre à toutes les demandes qui lui sont soumises.
- ✓ Des étudiants étrangers rencontrent des difficultés dans leur recherche de logement. P. Level signale que des efforts sont réalisés dans les composantes (par exemple enseignant qui se porte garant) mais qu'ils ne pourront pas régler tous les problèmes si le flux augmente. Il propose que, dans le cadre de la réorganisation du Pôle européen, un représentant des universités de l'académie se rende dans les Etats à forte demande (Maroc par exemple) pour pré-examiner les candidatures.
- ✓ Equipement des associations étudiantes en P.C. (certaines n'ont toujours pas obtenu d'ordinateur). P. Level annonce qu'un plan de dotation a été établi : les P.C. vont être installés à très court terme.
- ✓ Promotion IATOSS : J.P. Darras présente les promotions obtenues par les IATOSS en commissions paritaires nationales : elles sont le fruit des activités de la commission paritaire de l'établissement.
- ✓ Un conseil aura lieu le 28 février 2002 : il sera consacré aux habilitations.

### Etaient présents :

<b>Personnalités extérieures :</b>	Mme Houssier, MM. Chevalier, Van Ceulebroeck
<b>Collège A :</b>	MM. Défossez, Gaudier, Level, Malvache, Tournier
<b>Collège B :</b>	Mme Ravez-Houzé, MM. Del Campo, Desrumaux, Morel, Poirriez, Pommeray
<b>Collège IATOSS :</b>	Mme Decneut, MM. Ballenghien, Bury, Duboc
<b>Collège usagers :</b>	MM. Bourleau, Delplace, Lelong, Marwen
<b>Membres de Droit :</b>	MM. Darras, Dulion
<b>Membres invités :</b>	Mmes Leriche, Morgand, MM. Bassinet, Dechy, Delebarre, Etienne, Herbin, Hirschi, Ourak, Willaeyts
<b>Ont donné pouvoir :</b>	M. Legendre à M. Chevalier M. Nicolas à M. Van Ceulebroeck MM. Gazalet et Thomas à M. Gaudier MM. Bricout et Horling à M. Level M. Delhaise à Mme Ravez-Houzé M. Sallez à M. Desrumaux Mme Bourabaa à M. Poirriez Mme Caouder à M. Pommeray Mme Levin à M. Morel Mme Cleuet à M. Bury Mme Druart à Mme Decneut MM. Leleu et Sacchi à M. Lelong
<b>Excusés :</b>	Mmes Camion, Egéa, Mairesse M. Boucher